

Procès-verbal de la réunion extraordinaire (par audioconférence) du Conseil scolaire catholique Providence tenue le 30 janvier 2017 à 18 h 35 dans la salle du Conseil au siège social, 7515, promenade Forest Glade à Windsor.

Présences :

Conseillers(ères) : J. Kenny, président.

Par audioconférence : L. Aitken, A. Alary, M. Allard, A. Bézaire, J. Bisnaire et R. Demers.

Absents : G. Le Mac, D. Marotte, D. Sauvé et C. Vachon.

C. Goulet et E. O’Gorman, élèves conseillers.

Administration : J. Picard, directeur général et S. Côté, directrice des ressources humaines.

Par audioconférence : J.-P. Gagnier, P. Levac et N. Sanson, surintendants de l’éducation et D. Robert, surintendant adjoint de l’éducation.

Absente : C. Bastien.

Prière d’ouverture :

Le président déclare la séance ouverte, il souhaite la bienvenue à tous et par la suite, il récite la prière.

Résolutions du huis clos :

17 034 **Proposé par L. Aitken et R. Demers QUE cette section de la réunion ordinaire du Conseil soit close et que l’on entame la réunion à huis clos du comité plénier.**

ADOPTÉ

17 035 **Proposé par L. Aitken et A. Bézaire QUE cette section de la réunion à huis clos soit close et que le comité plénier se rapporte au Conseil.**

ADOPTÉ

Retour à la réunion ordinaire à 18 h 35.

A. Affaires courantes :**A.1 Acceptation de l'ordre du jour :**

17 036 **Proposé par R. Demers et J. Bisnaire QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.**

ADOPTÉ

A.2 Absences des conseillers scolaires :

17 037 **Proposé par L. Aitken et M. Allard QUE les conseillers scolaires suivants soient excusés : G. Le Mac, D. Marotte, D. Sauvé et C. Vachon.**

ADOPTÉ

B. Déclaration de conflits d'intérêts :

R. Demers déclare un conflit d'intérêts à l'égard de l'article D.1.1 de l'ordre du jour.

C. Présentation et ou délégation : Sans objet.**D. Sujets - Action**

Affaires différées : Sans objet.

Affaires nouvelles :

D.1 Tâches qui découlent de la réunion du huis clos du 30 janvier 2017 :**D.1.1 Ratification du protocole d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique - SCFP :**

Ayant déclaré un conflit d'intérêts, R. Demers s'abstient de voter.

17 038 **Proposé par J. Bisnaire et L. Aitken QUE le Conseil scolaire catholique Providence prenne note de la condition contenue à l'entente de prolongation entre, notamment, l'AFOCSC et le SCFP, datée du 20 décembre 2016 selon laquelle l'entente de prolongation est soumise à l'acceptation par le Conseil scolaire que les modalités locales des conventions collectives demeurent inchangées pendant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019, y compris celles contenues aux lettres d'entente.**

ADOPTÉ

17 039 Proposé par M. Allard et A. Alary QUE le Conseil scolaire catholique Providence prenne note que les dates d'expiration apparaissant aux lettres d'entente, le cas échéant, doivent être reportées de deux (2) ans afin de donner effet à la condition décrite ci-dessus.

ADOPTÉ

17 040 Proposé par J. Bisnaire et A. Bézaire QUE le Conseil scolaire catholique Providence accepte la condition décrite ci-dessus concernant la prolongation des modalités locales de la convention collective qui lie au SCFP pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019, sans toutefois renoncer, pour le futur, à son droit reconnu dans la Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires, de négocier de telles modalités locales.

ADOPTÉ

17 041 Proposé par L. Aitken et M. Allard QUE le Conseil scolaire catholique Providence ratifie l'entente de prolongation entre le CAE et le SCFP, et acceptée par la Couronne, datée du 20 décembre 2016, ainsi que les modifications à la lettre d'entente sur les avantages sociaux pour la période 2014-2017, sous réserve des amendements législatifs habilitants.

ADOPTÉ

Une discussion s'en suit par rapport aux préoccupations du financement et de la charge de travail qui figurent dans l'entente de prolongation avec le Syndicat canadien de la fonction publique.

E. Période de questions : Sans objet.

F. Levée de la séance :

17 042 Proposé par L. Aitken et A. Alary QUE la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉ

SE & O

Jacques Kenny - Président du Conseil

Joseph Picard - Directeur général

Louise Leboeuf
Secrétaire rédactrice